



Nombre de conseillers.....43
 En exercice.....43
 Présents à la séance.....28
 Pouvoirs.....10
 Excusés.....04
 Absent.....01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 3 JUILLET 2025**

**N°2025-07-21 : CONVENTION DE REVERSEMENT AVEC ÎLE-DE-FRANCE
 MOBILITES POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE PIETONNE
 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE A LIVRY-GARGAN**

Le jeudi 3 juillet 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le jeudi 19 juin 2025.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	LE COZ Lucie	ADLANI Myriam
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
CARRATALA Henri	GUIMARAES Odette	DI IORIO Rina
MICONNET Olivier	CRALIS Christophe	TRILLAUD Laurent
COLLET Marie-Madeleine	AÏDOUDI Salem	HODÉ Laurence
BERNARD Anne	CHASSAIN Clément	MARKARIAN Olivier
MOULINAT-KERGOAT Hélène		

Pouvoirs :

MILOTI Donni	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
HERRMANN Marie-Catherine	à ATTARD Gérard
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
LAFARGUE Jean-Claude	à CARRATALA Henri
LEROUX Pierre-Olivier	à MAUROBET Catherine
FOURNIER Marine	à CHASSAIN Clément
BARATTA Jean-Pierre	à MARKARIAN Olivier
BERTHE Éloïse	à CRALIS Christophe
BITATSI-TRACHET Françoise	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

Excusés :

BONINI Bruno	JOLY Nathalie	RENAULT Bernadette
HAMZA Ali		

Absente :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme MOULINAT-KERGOAT a été désigné pour recevoir les communications.

Accusé de réception en préfecture
 le 03/07/2025 à 10h01:04
 N°2025-07-21-DE
 Date de télétransmission : 10/07/2025
 Date de réception préfecture : 10/07/2025

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute communication doit être adressée à Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Mme HERRMANN rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil et notamment ses articles 2044 et suivants ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L. 423-1 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration Générale en date du mardi 24 juin 2025 ;

Considérant que l'aménagement de la zone piétonne boulevard de la République a été aménagée suite au débranchement de la ligne du tram – train T4 afin d'assurer la sécurité des usagers ;

Considérant que l'aménagement de la zone piétonne boulevard de la République a engendré des dépenses d'investissement pour la Commune, qu'il convient pour Île-de-France Mobilités de rembourser à hauteur de 6 392,25 € HT ;

Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède qu'il convient d'établir par convention les règles de ce remboursement ;

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité,

Article 1 : Approuve les termes de la convention à conclure avec Île-de-France Mobilités relative au reversement pour les travaux d'aménagement de la zone piétonne boulevard de la République ;

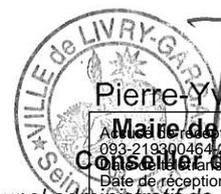
Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution ;

Article 3 : Dit que l'ensemble des dépenses et recettes issues de cette opération sont inscrites au budget.

Annexe 1 : Convention de prise en charge financière des travaux d'aménagement de la Zone Piétonne Boulevard de la République et Groupe scolaire Dormoys à Livry-Gargan – n°25D33156 ;

Annexe 2 : Factures.

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 3 juillet 2025.


Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental
Date de réception préfecture : 10/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

**CONVENTION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA ZONE PIETONNE BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
ET GROUPE SCOLAIRE DORMOYS A LIVRY-GARGAN**

N°25D33156

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

D'une part,

La Commune de Livry-Gargan sise en l'Hôtel-de-Ville – 3, place François Mitterrand – BP 56 – 93891 LIVRY-GARGAN Cedex, et représentée par M. Pierre-Yves MARTIN, Maire de Livry-Gargan, agissant au nom et pour le compte de la Commune de Livry-Gargan,

Ci-après dénommée « Livry-Gargan »,

ET

D'autre part,

Île-de-France Mobilités (n° SIREN 287 500 078 00020), dont le siège social est situé au 41 rue de Chateaudun 75009 PARIS, représentée par son directeur général Laurent PROBST dûment habilité à cet effet par la délibération du Conseil n°20240206-003 en date du 6 février 2024 portant délégation d'attribution du Conseil au Directeur général

et désignée sous le terme « Île-de-France Mobilités », d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Ile de France Mobilités intervient en sa qualité de maître d'ouvrage du débranchement de la ligne tram-train T4.

A l'issue de ces travaux, il devenait nécessaire d'assurer la sécurité et d'organiser une meilleure commodité des passages des différents usagers et de leur véhicule aux abords de la station de Gargan et de la place Oissery-Forfry.

Ainsi, par arrêté n°2020-383 du 29 juillet 2020, Monsieur le Maire de Livry-Gargan a entendu assurer la police de la circulation et du stationnement sur les voies empruntées par le tramway T4 sur les boulevards de la République et Marx-Dormoy, d'une part, et sur l'avenue Léon Blum, d'autre part.

Dans ce cadre, il a été aménagé une voie piétonne sur le boulevard de la République entre la place Oissery-Forfry et l'avenue Jeanne d'Arc, dans les conditions posées à l'article R110-2 du code de la route.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250710-2025-07-21-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Afin d'assurer la sécurité de cette zone piétonne, Livry-Gargan a entrepris divers aménagements et réparations.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de financement par Ile-de France Mobilités, sur le budget de l'opération Tramway T4, des travaux réalisés par Livry Gargan depuis 2022 au titre de l'aménagement et de l'entretien de la zone piétonne du boulevard de la République.

ARTICLE 2 – DUREE

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les deux parties et s'éteindra une fois les obligations prévues par la présente convention réalisées par les parties.

ARTICLE 3 – MONTANT

Les travaux réalisés par Livry-Gargan sont les suivants :

Désignation de coûts	Montant €HT
Pose de potelets fixes et protection anti stationnement devant le groupe scolaire	2849,98
Achat de 15 potelets souples protection des passages piétons zone piétonne	2440,35
Mise en place de protection GBA passages sur la zone piétonne	1054,32
Panneau de type B13 en classe 2 en RAL 8014 « 3,5T	47,6
TOTAL	6392,25

Il est expressément convenu par les parties que le montant de la convention correspond strictement aux coûts HT engagés par Livry-Gargan au titre des missions susvisées. Il en résulte qu'aucun bénéfice ne saurait être effectué par Livry-Gargan suite à l'exécution de la présente convention.

Les justificatifs suivants figurent en annexe :

- Les factures récapitulant les quantités et montants des achats de mobiliers par Livry-Gargan,
- Les factures récapitulant les réparations des bornes de sortie de la zone piétonne par Livry-Gargan,
- Les factures récapitulant le changement de capteurs des bornes de sortie de la zone piétonne par Livry-Gargan.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT

La présente convention n'est pas soumise à la TVA.
Elle fera l'objet d'un seul versement par Ile-de-France Mobilités, après acquittement de toutes les factures par Livry Gargan. Un état des dépenses acquittées, signé du comptable public, accompagnera l'appel de fonds.
L'appel de fonds devra être réalisé par l'intermédiaire de la plateforme CHORUS PRO.

ARTICLE 5 – DROITS APPLICABLES ET LITIGES

La présente convention est soumise au droit français et celui de l'Union européenne.

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre le différend au tribunal territorialement compétent.

Ce n'est qu'en cas d'échec de ces voies amiables de résolution que tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention devra être porté devant la juridiction compétente.

ARTICLE 6 – DOMICILIATION

Pour toute correspondance, les parties font élection de domicile aux adresses mentionnées en tête de la présente convention.
Tout changement de domicile ne sera opposable à l'autre partie que si celui-ci a été signalé par lettre recommandée avec accusé réception.

Fait, en deux exemplaires originaux, le, 03 Juin 2025

Arnaud CROLAIS
Pour Ile-de-France Mobilités,
Le directeur général et par délégation

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental



Annexes :

- Factures
- Note Chorus

date de publication: le 11/07/2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250710-2025-07-21-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025 2/3

**CONVENTION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA ZONE PIETONNE BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
ET GROUPE SCOLAIRE DORMOYS A LIVRY-GARGAN**

N°25D33156

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

D'une part,

La Commune de Livry-Gargan sise en l'Hôtel-de-Ville – 3, place François Mitterrand – BP 56 – 93891 LIVRY-GARGAN Cedex, et représentée par M. Pierre-Yves MARTIN, Maire de Livry-Gargan, agissant au nom et pour le compte de la Commune de Livry-Gargan,

Ci-après dénommée « Livry-Gargan »,

ET

D'autre part,

Île-de-France Mobilités (n° SIREN 287 500 078 00020), dont le siège social est situé au 41 rue de Chateaudun 75009 PARIS, représentée par son directeur général Laurent PROBST dûment habilité à cet effet par la délibération du Conseil n°20240206-003 en date du 6 février 2024 portant délégation d'attribution du Conseil au Directeur général

et désignée sous le terme « Île-de-France Mobilités », d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIIT :

Ile de France Mobilités intervient en sa qualité de maitre d'ouvrage du débranchement de la ligne tram-train T4.

A l'issue de ces travaux, il devenait nécessaire d'assurer la sécurité et d'organiser une meilleure commodité des passages des différents usagers et de leur véhicule aux abords de la station de Gargan et de la place Oissery-Forfry.

Ainsi, par arrêté n°2020-383 du 29 juillet 2020, Monsieur le Maire de Livry-Gargan a entendu assurer la police de la circulation et du stationnement sur les voies empruntées par le tramway T4 sur les boulevards de la République et Marx-Dormoy, d'une part, et sur l'avenue Léon Blum, d'autre part.

Dans ce cadre, il a été aménagé une voie piétonne sur le boulevard de la République entre la place Oissery-Forfry et l'avenue Jeanne d'Arc, dans les conditions posées à l'article R110-2 du code de la route.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250710-2025-07-21-AI
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Afin d'assurer la sécurité de cette zone piétonne, Livry-Gargan a entrepris divers aménagements et réparations.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de financement par Ile-de France Mobilités, sur le budget de l'opération Tramway T4, des travaux réalisés par Livry Gargan depuis 2022 au titre de l'aménagement et de l'entretien de la zone piétonne du boulevard de la République.

ARTICLE 2 – DUREE

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les deux parties et s'éteindra une fois les obligations prévues par la présente convention réalisées par les parties.

ARTICLE 3 – MONTANT

Les travaux réalisés par Livry-Gargan sont les suivants :

Désignation de coûts	Montant €HT
Pose de potelets fixes et protection anti stationnement devant le groupe scolaire	2849,98
Achat de 15 potelets souples protection des passages piétons zone piétonne	2440,35
Mise en place de protection GBA passages sur la zone piétonne	1054,32
Panneau de type B13 en classe 2 en RAL 8014 « 3,5T	47,6
TOTAL	6392,25

Il est expressément convenu par les parties que le montant de la convention correspond strictement aux coûts HT engagés par Livry-Gargan au titre des missions susvisées. Il en résulte qu'aucun bénéfice ne saurait être effectué par Livry-Gargan suite à l'exécution de la présente convention.

Les justificatifs suivants figurent en annexe :

- Les factures récapitulant les quantités et montants des achats de mobiliers par Livry-Gargan,
- Les factures récapitulant les réparations des bornes de sortie de la zone piétonne par Livry-Gargan,
- Les factures récapitulant le changement de capteurs des bornes de sortie de la zone piétonne par Livry-Gargan.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT

La présente convention n'est pas soumise à la TVA.

Elle fera l'objet d'un seul versement par Ile-de-France Mobilités, après acquittement de toutes les factures par Livry Gargan. Un état des dépenses acquittées, signé du comptable public, accompagnera l'appel de fonds.

L'appel de fonds devra être réalisé par l'intermédiaire de la plateforme CHORUS PRO.

ARTICLE 5 – DROITS APPLICABLES ET LITIGES

La présente convention est soumise au droit français et celui de l'Union européenne.

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre le différend au tribunal territorialement compétent.

Ce n'est qu'en cas d'échec de ces voies amiables de résolution que tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention devra être porté devant la juridiction compétente.

ARTICLE 6 – DOMICILIATION

Pour toute correspondance, les parties font élection de domicile aux adresses mentionnées en tête de la présente convention.

Tout changement de domicile ne sera opposable à l'autre partie que si celui-ci a été signalé par lettre recommandée avec accusé réception.

Fait, en deux exemplaires originaux, le,

Arnaud CROLAIS
**Pour Ile-de-France Mobilités,
Le directeur général et par délégation**

Pierre-Yves MARTIN
**Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental**

Annexes :

- Factures
- Note Chorus



Présent,
Depuis
50 ans !
A Votre Service



5, Rue du Marais
93102 MONTREUIL
N° Siret : 72206048000042 N.A.F. :4669C
N° intracommunautaire FR53722060480
Téléphone : 01.48.59.91.11
E-Mail : contact@ingenia-sa.fr

VILLE DE LIVRY-GARGAN

FINANCES
3 Place François Mitterrand
93190 LIVRY GARGAN CEDEX

N° intracommunautaire :

FACTURE

CD03530

NUMERO	DATE	REFERENCE
F03298	26/02/24	N°24S412-00224

Téléphone :
Télécopie :
Email : **sadio.tambadou@livry-garg**

Référence	Désignation	Qté	Prix Unitaire	Remise	Montant HT	*
	MARCHE DE FOURNITURE DE SIGNALISATION N°2022-127/1/1					
B6A165	PRIX N°15f: PANNEAU DE TYPE B6a1 EN CLASSE 2 EN RAL 8014	10,000	60,000		600,000	C20
M6A50X	PRIX N°16i: PANNONCEAUX DE TYPE M6a EN CLASSE 2 EN RAL 8014	10,000	36,800		368,000	C20
M6H50X	PRIX N°16i: PANNONCEAUX DE TYPE M6h EN CLASSE 2 EN RAL 8014	5,000	36,800		184,000	C20
AB460C1	PRIX N°13d: PANNEAU DE TYPE AB4 EN CLASSE 2 EN RAL 8014	5,000	44,000		220,000	C20
C2750C1	PRIX N°17c: PANNEAU DE TYPE C27 EN CLASSE 2 EN RAL 8014	20,000	51,000		1 020,000	C20
A2B70C1	PRIX N°11c: PANNEAU DE TYPE A2b EN CLASSE 2 EN RAL 8014	20,000	48,000		960,000	C20
B1345C1	PRIX N°15c: PANNEAU DE TYPE B13 EN CLASSE 2 EN RAL 8014 "3.5T"	10,000	47,600		476,000	C20

Code	Base	Taux	Montant	Total HT	Escompte	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
XXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
XXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX					
XXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX					
Total	XXXXXX		XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX			

Conditions de règlement :

XXXXXX XXXXXX

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE :

BNP PARIBAS - TAILLEBOUR (01692) - BIC : BNPAFRPPBY - IBAN : FR76 3000 4008 1200 0215 1478 817

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250710-2025-07-21-AU
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception en préfecture : 10/07/2025



Présent,
Depuis
50 ans !
A Votre Service



5, Rue du Marais
93102 MONTREUIL
N° Siret : 72206048000042 N.A.F. :4669C
N° intracommunautaire FR53722060480
Téléphone : 01.48.59.91.11
E-Mail : contact@ingenia-sa.fr

VILLE DE LIVRY-GARGAN

FINANCES
3 Place François Mitterrand
93190 LIVRY GARGAN CEDEX

N° intracommunautaire :

FACTURE

CD03530

NUMERO	DATE	REFERENCE
F03298	26/02/24	N°24S412-00224

Téléphone :
Télécopie :
Email : **sadio.tambadou@livry-garg**

Référence	Désignation	Qté	Prix Unitaire	Remise	Montant HT	*
B1445C1	PRIX N°15c: PANNEAU DE TYPE B14 EN CLASSE 2 EN RAL 8014 "30 KM/h"	10,000	47,600		476,000	C20

Code	Base	Taux	Montant	Total HT	Escompte	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
C20	4 304,000	20%	860,800	4 304,000	0,000	5 164,800	0,000	5 164,800
Total	4 304,000		860,800					

Conditions de règlement :

26/02/24 Chèque

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE :

BNP PARIBAS - TAILLEBOUR (01692) - BIC : BNPAFRPPBY - IBAN : FR 76 3000 4008 1200 0215 1478 817

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250710-2025-07-21-AU
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception en préfecture : 10/07/2025



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
Direction des Finances
3, Place François Mitterand - BP56
93891 LIVRY-GARGAN CEDEX

Fontenay, le 18 OCTOBRE 2021

Chantier : n° 3100

Marché : n° 2018-003

BAIL DE LIVRY GARGAN DE 2020 à 2022

Opération : Mobiliers de Juillet

DEVIS 21/08/036/LA

COMMANDE N°BC2021/21S412-02123

ATTACHEMENT N°98/09/2021

FACTURE N°21/10/015/LA

N° Prix	Description de la prestation	Qté	Unité	P. U.	Total HT
	MOBILIERS T4 RAL 7021				
	64 AVENUE CAMILLE DESMOULINS				
809	Pose de potelets fixes.				
809.1	Pour une opération de 0 à 20 U :	2,00	U	82,37 €	164,74 €
	ALLEE JEANNE D'ARC/ REPUBLIQUE				
809	Pose de potelets fixes.				
809.1	Pour une opération de 0 à 20 U :	2,00	U	82,37 €	164,74 €
	64 AVENUE CAMILLE DESMOULINS(terre plein central)				
809	Pose de potelets fixes.				
809.1	Pour une opération de 0 à 20 U :	2,00	U	82,37 €	164,74 €
	64 AVENUE CAMILLE DESMOULINS/ MARX DORMOY				
805	Pose de barrière .				
805.1	Pour une opération de 0 à 20 U :	1,00	U	131,79 €	131,79 €
	BOULEVARD MARX DORMOY (bayard)				
805	Pose de barrière .				
805.1	Pour une opération de 0 à 20 U :	11,00	U	131,79 €	1 449,69 €
	34 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE (passage piétons TRAM)				
809	Pose de potelets fixes.				
809.1	Pour une opération de 0 à 20 U :	3,00	U	82,37 €	247,11 €
	33 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE (passage piétons)				
809	Pose de potelets fixes.				
809.1	Pour une opération de 0 à 20 U :	1,00	U	82,37 €	82,37 €
	MOBILIERS STANDARD				
	AVENUE PAUL BERT/ SULLY				
809	Pose de potelets fixes.				
809.1	Pour une opération de 0 à 20 U :	1,00	U	82,37 €	82,37 €
	65 AVENUE GALLIENI				
809	Pose de potelets fixes.				
809.1	Pour une opération de 0 à 20 U :	1,00	U	82,37 €	82,37 €
	12 ALLEE DUPLEIX				
809	Pose de potelets fixes.				
809.1	Pour une opération de 0 à 20 U :	1,00	U	82,37 €	82,37 €
	59 ALLEE DE NEMOURS				
809	Pose de potelets fixes.				
809.1	Pour une opération de 0 à 20 U :	1,00	U	82,37 €	82,37 €
	16 ALLEE BAYARD				
809	Pose de potelets fixes.				
809.1	Pour une opération de 0 à 20 U :	1,00	U	82,37 €	82,37 €
	11 ALLEE BAYARD				
809	Pose de potelets fixes.				
809.1	Pour une opération de 0 à 20 U :	1,00	U	82,37 €	82,37 €
	13 ALLEE BAYARD				
809	Pose de potelets fixes.				
809.1	Pour une opération de 0 à 20 U :	1,00	U	82,37 €	82,37 €
	38 RUE GEORGES CLEMENCEAU				
809	Pose de potelets fixes.				
809.1	Pour une opération de 0 à 20 U :	1,00	U	82,37 €	82,37 €
	44 ALLEE CHARMILLES				

2273,39
HT

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250710-2025-07-21-AU
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025



Tél. : 01 48 77 70 77 - Fax : 01 43 94 96 06 - E-mail : contact@snv-tp.fr

16, avenue de Lattre de Tassigny • 94120 Fontenay-sous-Bois

S.A.S. au capital de 150 000 Euros - Siret 331 369 306 00021 RC Créteil • TVA FR 35 331 369 306 • APE 4211 Z

809	Pose de potelets fixes.				
809.1	Pour une opération de 0 à 20 U : <u>AVENUE CHARLES DE GAULE/ CAMILLE NICOLAS</u>	1,00	U	82,37 €	82,37 €
805	Pose de barrière .				
805.1	Pour une opération de 0 à 20 U :	2,00	U	131,79 €	263,58 €
1001.b	Béton bitumineux 0/06 porphyre				
1001.b.1	Pour une opération de 0 à 2 tonnes :	1,00	T	385,07 €	385,07 €
Montant Total au Bordereau en €HT					3 795,16 €
TVA 20 %					759,03 €
Montant Total T.T.C.					4 554,19 €

Cette facture est payable au compte ouvert au nom de la S.N.V.,
au Crédit du Nord - compte n° 30076 02130 11415400200 66

PRIX VALEUR MARCHÉ

LE DIRECTEUR
C. BARNIAUD

S.N.V. sas Cap. 150 000 Euros
16, av de Latour de Tassigny
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
Tél. : 01 48 77 70 77 - SIREN 331 369 306

LE RESPONSABLE TRAVAUX
A. LISBOA

S.N.V. sas Cap. 150 000 Euros
16, av de Latour de Tassigny
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
Tél. : 01 48 77 70 77 - SIREN 331 369 306

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250710-2025-07-21-AU
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025



Société Nouvelle Vallet

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
 Direction des Finances
 3, Place François Mitterand - BP56
 93891 LIVRY-GARGAN CEDEX

Fontenay, le 31 AOUT 2021

Chantier : n° 3100

Marché : n° 2018-003

BAIL DE LIVRY GARGAN DE 2020 à 2022

Opération : Marx Dormoy/ République/Jeanne D'arc/ Oissery Forfry

Pose de mobiliers

DEVIS 21/04/033/LA

COMMANDE N°BC2021/21S412-00877

ATTACHEMENT N°83/08/2021

FACTURE N°21/08/035/LA

N° Prix	Description de la prestation	Qté	Unité	P. U.	Total HT
809	Pose de potelets fixes.				
809.1	Pour une opération de 0 à 20 U :	7,00	U	82,37 €	576,59 €
805	Pose de barrière .				
805.1	Pour une opération de 0 à 20 U :	26,00	U	131,79 €	3 426,54 €
Montant Total au Bordereau en €HT					4 003,13 €
TVA 20 %					800,63 €
Montant Total T.T.C.					4 803,76 €

Cette facture est payable au compte ouvert au nom de la S.N.V.
 au Crédit du Nord - compte n° 30076 02130 11415400200 66

PRIX VALEUR MARCHÉ

LE DIRECTEUR
 Cyril BARNIAUD
 S.N.V. sas Cap. 150 000 Euros
 16, av de Lattre de Tassigny
 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
 Tél. : 01 48 77 70 77 - SIREN 331 369 306

LE RESPONSABLE TRAVAUX
 A. LISBOA

S.N.V. sas Cap. 150 000 Euros
 16, av de Lattre de Tassigny
 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
 Tél. : 01 48 77 70 77 - SIREN 331 369 306

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20250710-2025-07-21-AU
 Date de télétransmission : 10/07/2025
 Date de réception préfecture : 10/07/2025



Tél. : 01 48 77 70 77 - Fax : 01 43 94 96 06 - E-mail : contact@snv-tp.fr

16, avenue de Lattre de Tassigny • 94120 Fontenay-sous-Bois

S.A.S. au capital de 150 000 Euros - Siret 331 369 306 00021 RC Créteil • TVA FR 35 331 369 306 • APE 4211 Z

SODILOR
18 rue René François Jolly 57200 SARREGUEMINES - France
Tél : 03 87 98 25 88 - Fax : 03 87 98 46 56

01.09.2021

FACTURE N° : 2764.1.0068003880	Votre attaché commercial DECOURT FABIEN	Votre correspondant THIRY Laurence
Date : 31.08.2021	Tél.: +33(0)6 09 36 40 99	Tél.: +33 3 55 36 00 68

Facture adressée à : 1410068131
MAIRIE DE LIVRY GARGAN
FINANCES
3 place François Miterrand
93190 LIVRY GARGAN
France

Page : 1 / 1

Commande client : BC2021/21S412-01509

Date commande client : 25.06.2021

N° TVA : FR73657380531
Date d'échéance : 30.09.2021
Taux pénalité de retard : Taux Refi BCE +10 points de pourcentage
*Indemnité forfaitaire de compensation de frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 euros
Référence bancaire : IBAN FR76 3000 3042 5000 0204 7257 096 BIC SOGEFRPPXXX
Délai de paiement : 30 jours net

Ref. à mentionner lors du règlement:

Commande : 2500184708
N° doc interne : 5009505317
Code client : 1410068131
Incoterm :
N° TVA Client : FR68219300464

DEVISE	TOTAL HT	TVA collectée	MONTANT TVA
EUR	2,440.35	20.00 %	488.07

NET A PAYER TTC
2,928.42

Article	Désignation	Quantité	Uté	Prix unitaire HT	Montant total HT
AA3D6210256	POTELET GORGE 120CM Ø10CM CL2 BL Couleur:RAL 7021 Finition:Mat Tête blanche:OUI	15	U	162.69	2,440.35

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. Le paiement de nos factures après leur échéance entraînera l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intéret légal (art 441-6 du code du commerce)

Toutes nos marchandises, même celle expédiées franco, voyagent aux risques et périls du destinataire. Elles sont prises et payables dans nos magasins au prix du tarif et aux conditions de vente en vigueur à la date d'expédition. Aucune réclamation les concernant ne sera admise si elle n'est pas faite dans les 24 heures qui suivent leur accusé de réception en préfecture, donnée qu'à titre indicatif. SODILOR n'est et ne peut être responsable de tout retard dans la livraison ni même de non livraison. Quelque en soit le motif, en cas de retard de livraison, le tribunal de commerce de Sarreguemines sera le seul compétent, même dans le cas de pluralité de défendeur, de demande incidente, d'intervention en garantie, de demande de principe ou en référé. L'apport de la lettre de transmission des traites n'opèrent ni novation ni dérogation. Le destinataire doit, en cas d'avaries survenues aux marchandises ou à leur emballage, faire les réserves d'usage sur la lettre de voiture et confirmer dans les trois jours, par lettre recommandée, au transporteur seul responsable. Un règlement anticipé ne donnera pas lieu à l'application d'un taux d'escompte. En cas de retard de paiement, des pénalités d'un montant au moins égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal seront appliquées de plein droit et sans qu'il soit besoin de mise en demeure, depuis la date d'échéance jusqu'à complet paiement du prix. Toute commande implique l'acceptation du client sans réserve des conditions générales de vente et de prestations, ci-après.



Société Nouvelle Vallet

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
Direction des Finances
3, Place François Mitterand - BP56
93891 LIVRY-GARGAN CEDEX

Fontenay, le 31 MAI 2021

Chantier : n° 3100

Marché : n° 2018-003

BAIL DE LIVRY GARGAN DE 2020 à 2022

Opération : Avenue de la République

Bancs et GBA béton

DEVIS 21/05/016/LA

ATTACHEMENT N°80/05/2021

FACTURE N°21/05/038/LA

N° Prix	Description de la prestation	Qté	Unité	P. U.	Total HT
1201.d	Au dessus de 12 tonnes et jusqu'à 15 tonnes de charge utile	8,00	H	97,81 €	782,48 €
1223.a	a) chef d'équipe l'heure de travail effectif, quel que soit son échelon y	8,00	H	82,37 €	658,96 €
1223.c	c) ouvrier qualifié l'heure de travail effectif, quel que soit son échelon sans	8,00	H	49,42 €	395,36 €
Montant Total au Bordereau en €HT					1 054,32 €
TVA 20 %					210,86 €
Montant Total T.T.C.					1 265,18 €

Cette facture est payable au compte ouvert au nom de la S.N.V.,
au Crédit du Nord - compte n° 30076 02130 11415400200 66

PRIX VALEUR MARCHÉ

LE DIRECTEUR
Cyril BARNAUD

LE RESPONSABLE TRAVAUX
A. LISBOA

S.N.V. sas Cap. 150 000 Euros
16, av de Lattre-de-Tassigny
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
Tél. : 01 48 77 70 77 - SIREN 331 369 306

S.N.V. sas Cap. 150 000 Euros
16, av. de Lattre-de-Tassigny
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
TEL : 01 48 77 70 77 - SIREN 331 369 306

Tél. : 01 48 77 70 77 - Fax : 01 43 94 96 06 - E-mail : contact@snv-tp.fr

16, avenue de Lattre de Tassigny • 94120 Fontenay-sous-Bois

S.A.S. au capital de 150 000 Euros - Siret 331 369 306 00021 RC Créteil • TVA FR 35 331 369 306 • APE 4211 Z

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250710-2025-07-21-AU
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025



BC2021/21S412-01075

VILLE DE LIVRY GARGAN
BUDGET PRINCIPAL
MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
DIRECTION DES ESPACES PUBLICS
VOIRIE
3 PLACE FRANCOIS MITTERRAND
93190 LIVRY-GARGAN

SOCIETE NOUVELLE VALLET

16 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY
94120 FONTENAY SOUS BOIS
FR

Références de la facture électronique

Siret: 21930046400019
Engagement: BC2021/21S412-01075
Marché: 201818003/4/1

C
H
O
R
U
S

Responsable de la commande

Service Espaces Publics

Tiers : 24116 Tél/Fax : 01.48.77.70.77 / 01.43.94.96.06

Délai de paiement en jours : 30

Marché/société : 201818003 1

N° Commande : 21S412-01075 [615231 - 821 - - 011/18747]

Date de commande : 11/05/2021

Date de livraison :

Objet de la commande : POSE DE BANCS + GBA BETON EN LIMITE DU GLO DU T4 BD REPUBLIQUE

N/Réf.	Désignation	Qté	Unité	Prix Unitaire	% remise	% TVA	Montant Net HT
	POSE DE BANCS ET GBA BETON EN LIMITE DU GLO DU T4 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE SELON DEVIS 21/05/016/LA			1 054,32		20,00	1 054,32

Détail TVA	Base HT	Montant TVA
20	1 054,32	210,86

Total H.T. avant remise globale	1 054,32
Remise globale 0 %	
Total Net H.T.	1 054,32
TVA	210,86
Montant Total T.T.C. (euros)	1 265,18

CONTACT : JEAN YVES GESSON

Livraison

MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
DIRECTION DES ESPACES PUBLICS
VOIRIE
3 PLACE FRANCOIS MITTERRAND
93190 LIVRY-GARGAN

Facturation

MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
FINANCES
3 PLACE FRANCOIS MITTERRAND
93190 LIVRY-GARGAN
Tél. :

Un exemplaire est à conserver par le fournisseur

Dépôt obligatoire de vos factures sur CHORUS (<https://chorus-pro.gouv.fr>) selon l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014

Signature :

Le Maire,




Pierre-Yves MARTIN

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250710-2025-07-21-AU
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025



Société Nouvelle Vallet
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
Direction des Finances
3, Place François Mitterand - BP56
93891 LIVRY-GARGAN CEDEX

Fontenay, le 31 MAI 2021

Chantier : n° 3100
Marché : n° 2018-003
BAIL DE LIVRY GARGAN DE 2020 à 2022
Opération : Avenue de la République
Bancs et GBA béton
DEVIS 21/05/016/LA

ATTACHEMENT N°60/05/2021

N° Prix	Description de la prestation	Qté	Unité	P. U.	Total HT
1201.d	Au dessus de 12 tonnes et jusqu'à 15 tonnes de charge utile	8,00	H	97,81 €	782,48 €
1223.a	a) chef d'équipe l'heure de travail effectif, quel que soit son échelon y	8,00	H	82,37 €	658,96 €
1223.c	c) ouvrier qualifié l'heure de travail effectif, quel que soit son échelon sans	8,00	H	49,42 €	395,36 €
Montant Total au Bordereau en €HT					1 054,32 €
TVA 20 %					210,86 €
Montant Total T.T.C.					1 265,18 €

Cette facture est payable au compte ouvert au nom de la S.N.V.
au Crédit du Nord - compte n° 30076 02130 11415400200 66

PRIX VALEUR MARCHÉ

LE DIRECTEUR
Cyril BARNIAUD

LE RESPONSABLE TRAVAUX
A. LISBOA

3/06/2021

Tél. : 01 48 77 70 77 - Fax : 01 43 94 96 06 - E-mail : contact@s

16, avenue de Lattre de Tassigny • 94120 Fontenay-sous-Bois

S A.S. au capital de 150 000 Euros - Siret 331 369 306 00021 RC Créteil • TVA FR 35 331 369 306 - APE 4211 Z

Accusé de réception en préfecture
095-249300464-20250710-2025-07-21-AU
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025